

**Procès-verbal**  
Conseil d'institut de l'INSPÉ  
de l'académie de Strasbourg  
**Séance du lundi 15 novembre 2021**

**ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021**
2. **Informations du Directeur**
3. **Transfert de la gestion du site de Sélestat**
4. **Prévention des Risques Psycho-Sociaux dans notre composante (RPS) : mise en œuvre du Plan de prévention**
5. **Formations**
  - 5.1. Admission Licence
  - 5.2. Admission Master 1
  - 5.3. Calendrier des candidatures pour les Masters 2
  - 5.4. Projet de création d'une nouvelle formation : Master pédagogie musicale (lettre d'intention)
6. **Conventions**
  - 6.1. Avenant à la convention du CAPEFE (prolongation de l'expérimentation) et maquette
  - 6.2. DARILV
7. **Budget**
8. **Désignation de deux personnalités extérieures choisies par le Conseil suite à deux démissions**
9. **Commissions consultatives – sièges vacants**

**ETAIENT PRESENTS :**

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
  - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**  
Anemone GEIGER-JAILLET
  - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**  
Annie CAMENISCH, Pascale GOSSIN
  - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**  
/
  - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
/
  - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
  - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**  
Elie PERDRISOT (suppléant), Aurélien SCHIRCK (titulaire), Gaëlle STRESSER (titulaire)
- 2) **Représentants de l'Université de Strasbourg**  
/

### 3) Personnalités extérieures

#### a) Représentant du conseil régional

/

#### b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Anne-Laure MATTERN, Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

#### c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

/

#### d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Lionel BOYON

#### Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT

#### Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

#### AVAIENT DONNE PROCURATION :

Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Camille FAUTH	➤ Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Pascal MARQUET	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Annie CAMENISCH

#### ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Julie ADERHOLD (suppléante), Cédric BAILLET, Marc BRAUNSTEDTER (suppléant), Olivier DELARUE, Logan ELLES (titulaire), Elodie FOESSEL (suppléant), Dominique MEYER-BOLZINGER, Marc RENNER, Camille VELIKONIA (titulaire),

La séance débute à 14h05.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021

Emmanuelle Pernoux souhaite procéder à la modification suivante en page 5, point 4 CAPEFE :

- Phrase initiale :  
« Pour les personnels de l'éducation nationale, les frais de la formation sont pris en charge par la formation continue du Rectorat »
- Proposition :  
« Pour les personnels de l'éducation nationale, les frais de la formation et de la certification sont pris en charge par le Rectorat ».

**Le procès-verbal de la séance du 22 septembre, avec les modifications demandées, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 2. Informations du directeur

#### ▪ Décès brutal d'une étudiante inscrite à l'INSPÉ

Philippe Clermont, faisant suite au message envoyé le matin même (lundi 15 novembre 2021) à la communauté INSPÉ, annonce le décès d'une étudiante inscrite en master Sciences de l'éducation, parcours CFT, la semaine précédente. Philippe Clermont et Pascal Marquet ont rencontré les étudiants de ce parcours ce matin, ils ont assisté à une cérémonie religieuse la veille et ont également rencontré les parents de l'étudiante qui sont venus du Mexique.

Les proches cherchent à comprendre les raisons de son geste. Le service médical de l'université assurait un suivi depuis déjà un certain temps et avait conseillé à l'étudiante de continuer à suivre les cours dans la mesure du possible. Elle a bénéficié du soutien de ses camarades et de ses enseignants, mais sa souffrance était plus importante que ce que l'on ne pouvait supposer. Le décès s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi. Il semble y avoir également des raisons médicales à ce geste.

Les cours reprennent néanmoins pour ce groupe cet après-midi, les étudiants étant libres de venir ou pas aujourd'hui. Un accompagnement psychologique est possible, Pascal Marquet communiquera les informations aux étudiants.  
*Une minute de silence est observée par le Conseil d'institut en hommage à cette étudiante.*

Pour information le point concernant la convention avec la DARILV est supprimé de l'ordre du jour.

#### ■ **Travaux du site de la Meinau**

Bertrand Bultingaire fait le point sur l'avancement des travaux. Les anciens bâtiments ont été démolis, mis à part les deux corps de bâtiments qui devaient être conservés. Il reste encore des gravats à enlever.

La prochaine phase, début 2022, sera consacrée à la finalisation des marchés et au choix des entreprises. La notification des marchés est prévue en mars 2022.

Le chantier devrait commencer en juin 2022 et l'INSPÉ devrait récupérer une partie de son parking réquisitionné actuellement dans la zone de chantier. La barrière pourra également être refermée une fois que les camions n'auront plus besoin de faire des allers-retours. On espère à présent une ouverture des nouveaux locaux pour le début 2024. Les travaux de l'école vont certainement démarrer un peu avant. Enfin, il faut aussi rappeler que des travaux se dérouleront au Racing jusqu'à minima 2025.

#### ■ **Budget de projet**

Philippe Clermont explique qu'il sert à rendre compte des moyens alloués à la formation. Cet outil date de la mise en place des ESPE et n'a pas trop été remis en cause au moment du passage aux INSPÉ.

Une convention régit et organise la collaboration entre l'université et le rectorat pour la formation des enseignants. Le budget de projet est censé être joint en annexe de cette convention, pour avoir une vision des différents moyens mis à disposition par chacune des parties.

Finalement, ce travail étant très chronophage. L'INSPÉ ne proposera pas de budget de projet cette année car, in fine, personne ne l'utilisera vraiment et il n'est pas transmis au ministère, qui pourtant à l'origine était le demandeur. Cette décision est acceptée par le rectorat.

#### ■ **Projets pédagogiques**

Philippe Clermont fait part des projets pédagogiques proposés par les enseignants sur le Site de Colmar et son centre de formation pour les enseignements bilingues. Un appel a été fait auprès des équipes pédagogiques pour s'emparer d'un nouvel outil financé par le plan contrat région. Il s'agit de dynamiser ce lieu.

Une présentation détaillée pourrait être faite lors d'une prochaine séance du Conseil.

Le projet n°1 est porté par Esa Hartmann (coresponsable du parcours MEEF 1<sup>er</sup> degré enseignement bilingue). C'est un projet autour de la créativité artistique, qui est transposable pour les futurs enseignants, autour de la théâtralisation d'albums pour la jeunesse en allemand et la réalisation de performances.

L'intervention d'artistes est prévue ainsi qu'un séminaire de recherche pour soutenir la formation.

Le projet N°2, sur la littérature de jeunesse, est porté par Nathalie Bertrand et Pascale Gossin.

Il vise à former les étudiants à prendre en charge et animer des lectures. Il propose également un projet de recherche.

Philippe Clermont félicite et remercie les collègues.

Il revient également sur l'inauguration qui tarde et qui semble compliquée à organiser. Mais la priorité est de baptiser ce centre. Une réunion du comité de pilotage doit avoir lieu, il faut trouver une date qui convienne à tous.

Anemone Geiger Jaillet rappelle qu'un appel avait déjà été fait pour trouver un nom et demande si le comité de pilotage ne peut pas piocher parmi les propositions qui ont déjà été faites.

Philippe Clermont répond que le comité peut effectivement puiser dans cette liste et s'appuyer sur ces propositions, y compris sur certains arguments avancés comme le choix du nom d'une femme.

#### ▪ **Convention avec la DARILV**

Cette convention pour laquelle la DARILV, délégation du rectorat, est un rouage important, sert à régir les fonds de la Quadripartite, qui réunit beaucoup de partenaires. Une partie des fonds est utilisée pour l'INSPÉ, pour l'enseignement bilingue 1<sup>er</sup> degré et la remise de bourses. L'INSPÉ rencontre des difficultés pour recruter des candidats, c'est pourquoi ces bourses doivent les encourager à suivre la formation à Colmar.

La convention n'est pas prête, car un point pose problème au sujet des bourses. Leur remise est conditionnée par la réussite au concours, ce qui semble contre-productif.

Le versement de ces bourses, d'un montant de 3 000 euros versés en trois fois, est à présent conditionné à partir du 2<sup>ème</sup> versement par la réussite au concours.

Philippe Clermont souhaite proposer la présentation d'une attestation de présence au concours plutôt que la preuve de la réussite au concours. En plus, il faudra faire face aux craintes liées à la nouvelle épreuve au concours qui prévoit une analyse grammaticale. Cela préfigure un accroissement des difficultés pour les étudiants qui se sentent déjà fragiles.

Pour information, on sait que certains étudiants ont pris une inscription aux deux concours (CRPE + CRPE voie régionale) et se réservent le droit de se désister de la voie régionale s'ils réussissent le CRPE.

Anne-Laure Mattern explique que l'épreuve de grammaire est un classique dans un concours de langue, pour vérifier un socle minimum de connaissances et de bases grammaticales ; cela permet de voir si l'étudiant maîtrise les bases de la matière qu'il doit enseigner.

Philippe Clermont ne fait que relayer les craintes des étudiants, mais il est bien conscient de l'importance de la grammaire. La question est de savoir à quel niveau va se situer l'épreuve, sachant que les professeurs des écoles bilingues n'enseignent pas la grammaire et que l'écrit d'allemand permet déjà d'évaluer leur niveau.

Emmanuelle Pernoux comprend l'inquiétude légitime liée à ces nouveautés et suggère effectivement d'attendre le sujet zéro pour voir ce qui est demandé. Elle fera remonter la question à Madame la Rectrice.

Anemone Geiger-Jaillet demande si l'épreuve aura lieu en allemand ou en français, car pour le CAPES d'allemand elle se fait en français.

Philippe Clermont répond que pour l'instant on ne le sait pas et que cela empêche les étudiants de bien se préparer au concours.

Céline Mourot-Storck ajoute à son tour qu'il serait vraiment dommageable de perdre des candidats alors qu'il n'y en a déjà pas beaucoup.

#### ▪ **HCERES**

Cette évaluation se fait tous les cinq ans, mais ce rythme a quelque peu été perturbé par la crise sanitaire.

Un contrat est passé entre l'Etat et chacune des universités. Cette année, c'est au tour des universités de Mulhouse et Strasbourg d'être évaluées.

C'est le moment de faire le bilan des formations, comme toutes les composantes. Celui-ci devrait être proposée lors du conseil d'avril ou juin prochain.

#### ▪ **Elections à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE)**

Ces élections se sont déroulées le 9 novembre dernier. Parmi les représentants élus figurent quatre personnels de l'INSPÉ : Marjorie Rougier, Barbara Bilger, Magali Fixary et Agnès Beysang.

### 3. Transfert de la gestion du site de Sélestat

Philippe Clermont rappelle l'historique du transfert de gestion du site de Sélestat.

Actuellement, c'est un site multi-composantes et services (Faculté de arts : CFMI, IUT Schiltigheim, formation continue rectorat, périscolaire) sur lequel il n'y a plus d'étudiants de l'INSPÉ.

Il y a un peu plus d'un an, l'IUT de Schiltigheim s'est installé dans les locaux avec une première promotion de 60 élèves. Cette année ils sont près de 80.

Il n'est plus légitime que l'INSPÉ reste gestionnaire de ce site, c'est pourquoi une réflexion a été entamée avec la présidence et la direction générale des services de l'université pour le transfert de gestion vers l'occupant principal, à savoir l'IUT.

Ce transfert, qui était prévu à la fin de cette année, ne pourra se faire car les négociations et le dialogue entre l'IUT et la Présidence ont pris du retard. L'IUT souhaite par ailleurs un soutien financier pour développer le site et faire un certain nombre d'aménagements.

L'INSPÉ devrait rester gestionnaire du site pendant encore un an.

### 4. Prévention des Risques Psycho-Sociaux dans notre composante (RPS) : mise en œuvre du Plan de prévention

Daniel Payot rappelle que le Conseil avait adopté précédemment le cadre général. Maintenant l'INSPÉ entre dans la phase d'exécution de ce plan.

Bertrand Bultingaire rappelle le contexte très brièvement, notamment pour les nouveaux membres du Conseil.

Un audit a eu lieu à l'automne 2019, puis une enquête, suivie de la mise en place de groupes de travail avec les personnels qui se sont portés volontaires.

Le plan a pris du retard à cause de la crise sanitaire et des deux confinements.

Au printemps 2021, une enquête complémentaire a été menée auprès des personnels sur des questions plus spécifiques à la crise COVID, regroupées par thématique.

Il en ressort le besoin de travailler sur trois points : le harcèlement et les violences au travail, l'hybridation et l'évolution des pratiques d'enseignement, l'organisation du travail (charges, méthodes de travail).

Des ateliers seront mis en place avec les personnels volontaires.

En juin 2021, un premier groupe de travail s'était réuni avec la psychologue de l'Unistra et son apprenti. Ce groupe a travaillé sur les procédures et les bonnes pratiques.

Il faut par ailleurs ouvrir des espaces de parole. Des rencontres individuelles seraient possibles. Un accompagnement est déjà proposé par la MGEN aux étudiants, il s'agit de voir ce qu'il est possible de faire pour les personnels en lien avec la psychologue de l'Unistra.

Un atelier pour les enseignants (*Quelles leçons tirer de l'enseignement à distance imposé pendant la crise sanitaire pour éviter à l'avenir les situations stressantes, les charges de travail trop lourdes et trouver satisfaction dans l'organisation et la conduite de son enseignement ?*) pour réfléchir sur les pratiques aura finalement lieu le 14 janvier prochain, il avait dû être reporté à deux reprises. Cette journée est « banalisée », c'est-à-dire que tous les sites seront fermés. Les personnels BIATSS participent à une journée qui leur est dédiée.

Il y a déjà une dizaine d'enseignants inscrits. Cette journée sera dirigée par Christian Sauter de l'IDIP.

Dans le cadre de la réflexion sur le thème de l'organisation du travail, engagée avec Nadège Doignon-Camus, l'INSPÉ a rencontré le département d'amélioration continue de l'Université de Strasbourg pour voir ce qu'il était possible de proposer : une réflexion pour les personnels BIATSS, des échanges de pratiques, un soutien pour l'encadrement et le management des équipes, des lieux de parole et d'échange.

Les personnels sont vivement encouragés à y participer, il est demandé aux services de les libérer.

*(Voir également le CR joint dans les documents mis à disposition).*

Philippe Clermont remercie Bertrand Bultingaire pour le pilotage de ce dossier.

Une réflexion sur le service complémentaire de certains enseignants est également en cours. Treize enseignants dépassent actuellement de 50% leur service ; un courrier leur a été adressé par la direction de l'INSPÉ.

Il faut être conscient de la surcharge de travail, qui n'est pas demandée par l'INSPÉ, et éviter le surinvestissement des collègues au péril de leur santé. Il est possible de voir avec d'autres collègues si une répartition de ces heures supplémentaires peut se faire. L'INSPÉ pourrait également faire appel à des enseignants vacataires supplémentaires s'il en trouve.

En dernier recours, il faudrait éventuellement songer à supprimer une matière si on ne peut prendre en charge les heures nécessaires.

Pascale Gossin souhaite qu'on s'interroge sur l'engagement de certains enseignants et de leur non-participation aux ateliers. Il faudrait creuser davantage la question de la raison de cette non motivation par rapport à ce qui est proposé. On entend l'expression du mal-être dans les couloirs.

Faire intervenir la MGEN, elle connaît pour l'avoir déjà mis en place, ce n'est pas adapté pour les personnels.

Elle était responsable pendant plusieurs années de l'accompagnement des stagiaires en très grande difficulté. Le seuil critique a déjà été atteint, il y a déjà eu un suicide avant.

Le besoin est là, les étudiants sont en très forte demande de soutien. Pendant le confinement, ils se sont encore sentis plus seuls.

Il y a également un besoin de formation pour les enseignants qui reprennent la relève et qui exercent cette mission avec peu de bagage.

Pascale Gossin partage le sentiment que la gestion du travail se fait de plus en plus et beaucoup trop par la messagerie, travail qui est très intense (enquête, procédure, ...).

Il s'agit à la fois d'un constat et d'un témoignage, malheureusement elle n'a pas de solution à proposer.

Philippe Clermont sait que ce sont des sollicitations supplémentaires, cela ne doit pas être une priorité pour tout le monde, mais c'est un libre choix.

Il est de la responsabilité de l'équipe de direction de faire des propositions et de creuser davantage ces éléments donnés par les collègues. On constatera peut-être que cela touche une minorité des effectifs.

La MGEN ne proposera bien-sûr pas le même atelier que pour les stagiaires, il s'agirait d'un accompagnement individuel et non obligatoire, en dehors des locaux de l'INSPÉ.

Les enseignants doivent faire un accompagnement pédagogique et didactique. Quand ça dépasse le champ de leurs compétences, il ne faut pas hésiter à rediriger les étudiants vers la MGEN. Les enseignants ne sont pas des psychologues, si ce n'est pas de leur ressort il faut qu'ils passent la main.

Quant à l'étudiante qui a mis fin à ses jours récemment, elle était en Sciences de l'éducation.

La gestion par la messagerie est effectivement un fait, il faudra voir avec l'atelier pour trouver des solutions et prendre en compte les informations qui seront données.

Daniel Payot est sensible au fait que la composante s'implique dans cette démarche et souligne la démarche humaine

## 5. Formations

### 5.1. Admission Licence

Philippe Clermont précise qu'il n'y a pas de modification des capacités d'accueil et pas de modification des attendus.

**Les conditions d'admission en licence pour l'année universitaire 2022-2023 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 5.2. Admission Master 1

Philippe Clermont ajoute que pour les masters également, il n'y a pas de modification des capacités d'accueil ni de modification des attendus.

Pour les masters, le Ministère souhaite et va mettre en place une plateforme *Où trouver mon master* du même type que *Parcoursup*. Il veut la mettre en œuvre pour la rentrée prochaine, donc elle doit être opérationnelle pour janvier 2022, mais pour l'instant nous ne savons rien, on ne sait pas à quoi va ressembler cette application, comment elle va fonctionner, comment se fera le lien avec les logiciels de scolarité.

Le QCM pour l'admission en MEEF premier degré devrait avoir lieu le 21 mai 2022, sauf contrainte ministérielle (une deuxième date a été envisagée si besoin, le 7 mai 2022).

L'épreuve écrite pour le parcours CPE devrait se dérouler le 14 mai 2022.

Pour les autres parcours, le recrutement se fait sur dossier

Gaëlle Stresser souhaite savoir si cette nouvelle plateforme sera nationale

Philippe Clermont répond qu'elle sera effectivement nationale et qu'elle remplacera *ecandidat*. La gestion sera peut-être plus facile et devrait permettre de libérer plus facilement des places en fonction des choix des étudiants. La gestion des interclassements devrait par ailleurs être plus efficace. Par contre les délais nous posent quelques inquiétudes

Elie Perdrisot ne voit pas quelle est la différence entre « capacité d'accueil totale » et « capacité consolidée ».

Philippe Clermont répond que la capacité consolidée prend en compte les redoublants éventuels et les étudiants internationaux.

**Les conditions d'admission en master 1 pour l'année universitaire 2022-2023 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 5.3. Calendrier des candidatures pour les Masters 2

**Le calendrier des candidatures pour les Masters 2 pour l'année universitaire 2022-2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 5.4. Projet de création d'une nouvelle formation : Master pédagogie musicale, instrumentale et vocale (lettre d'intention)

Philippe Clermont présente ce projet qui est en attente de la validation de la direction des études.

Dans un premier temps, les enseignants qui veulent proposer un nouveau parcours doivent rédiger une lettre d'intention. S'ils obtiennent le feu vert de la direction des études, les enseignants peuvent élaborer la maquette puis la faire approuver en conseil d'institut et à la CFVU.

Cette demande est faite en partenariat avec la HEAR (Haute École des arts du Rhin), qui inclut la partie formation supérieure du Conservatoire de Strasbourg. Il existe deux autres formations en France de niveau master pour la pédagogie musicale (hors Education nationale) pour les emplois territoriaux (écoles de musiques, direction d'un chœur, ...)

La volonté est d'élever le niveau au Master, de mutualiser une partie des enseignements avec le parcours déjà existant à l'INSPÉ en MEEF second degré.

Philippe Clermont a cependant relevé un petit souci de présentation, un problème d'étiquetage, car il n'est pas possible de modifier le parcours des MEEF *Enseigner l'éducation musicale*.

Il faudrait donc que ce soit une option de ce parcours dans cette architecture, car il n'est pas possible de mettre un parcours dans un parcours.

Cela permettrait d'augmenter le nombre d'étudiants dans ce parcours et de le renforcer.

Philippe Clermont propose que les membres du conseil appuient cette demande en indiquant la modification.

Emmanuelle Pernoux ajoute que cela pourrait également attirer d'autres publics.

Comme c'est une option, d'autres étudiants – d'un autre parcours – pourraient-ils en bénéficier ?

Philippe Clermont répond qu'il y a un tronc commun, puis des enseignements spécifiques pour chaque option (d'une part la préparation au CAPES et de l'autre la formation territoriale). A priori, il n'y a pas de passage de l'un à l'autre pendant la formation, ceci poserait un problème de temps.

Emmanuelle Pernoux suggère que cela pourrait permettre d'étoffer le vivier des enseignants contractuels dans cette discipline. Christine Masse-Gueprate, et Pierre-Emmanuel Lephay sont-ils au courant de cette initiative ?

Philippe Clermont n'en est pas sûr, il va se renseigner auprès de Grazia Giacco.

Pascale Gossin demande s'il y a un lien avec le CFMI.

Philippe Clermont répond que ce n'est pas le même niveau de formation, le CFMI intervient plutôt au niveau des licences, avec une autre approche et d'autres pratiques d'enseignement.

Elie Perdrisot demande le lien entre les effectifs votés avant et le rajout de ces futurs étudiants.

Philippe Clermont indique que ces effectifs seront rajoutés aux capacités. Cela représentera 5 à 10 étudiants.

Les membres du conseil encouragent cette lettre d'intention.

**La lettre d'intention concernant le projet de création d'une nouvelle formation, avec la demande de précision, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 6. Conventions

### 6.1. Avenant à la convention du CAPEFE (prolongation de l'expérimentation) et maquette

La convention est déjà signée.

Il s'agit d'un avenant, indiquant que l'expérimentation se prolonge d'un an, dans les mêmes conditions.

Emmanuelle Pernoux précise que l'appel est parti lundi dernier, la formation commençant en janvier 2022. Vingt professeurs pourront y participer (dix en 1<sup>er</sup> degré, dix en 2<sup>nd</sup> degré)

**L'avenant à la convention du CAPEFE est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 6.2. DARILV

La convention n'est pas prête. Certains points sont à revoir avec tous les parties, lors de la prochaine réunion quadripartite.

Elle sera soumise lors du prochain conseil d'institut.

## 7. Budget

La lettre de cadrage de l'Unistra concernant la dotation avec les grands points stratégiques a été adressée à toutes les composantes.

Les ressources propres à la composante proviennent des subventions, locations, et bourses.

Pour la pédagogie et la recherche, une enveloppe dédiée est consacrée aux appels à projets ; ce dispositif se poursuit et est maintenu.

Une baisse du budget est annoncée, la dotation de l'université s'élèvera à 490 584 euros contre 546 583 euros en 2021. Une diminution de 10% sera systématiquement opérée pour toutes les composantes et 10 % supplémentaires seront gelés. Cette baisse du budget est aussi liée à la baisse de nos effectifs.

L'INSPÉ a un bon taux d'exécution de son budget, malgré la crise sanitaire, proche de 100%. Un certain nombre de travaux ont été effectués à Colmar (notamment à Colmar dans l'aile Joffre) et à Strasbourg (rénovation des sols à la Meinau).

La subvention de la collectivité Européenne d'Alsace (qui se substitue aux deux conseils départementaux) est maintenue et représente un apport important à hauteur d'un quart du budget.

Les bourses sont des opérations blanches, l'INSPÉ se contente de reverser aux étudiants les sommes obtenues.

Les dépenses immobilières et administratives portent sur la formation et recherche, les rémunérations : il y a encore des personnels payés sur ressources propres à hauteur de 110 000 euros par an.

Cela concerne également les heures complémentaires (enseignants et vacataires), les heures du référentiel (charges liées à des missions) et les projets d'investissements pour les bâtiments.

Le budget 2022 sera plus tendu, mais il est maintenu sur ces grands axes.

Elie Perdrisot s'étonne que les rémunérations soient en augmentation malgré la diminution du budget total.



Bertrand Bultingaire explique que cette hausse est justifiée, car cette année universitaire est une année transitoire. Les heures complémentaires, induites par la réforme, sont à prendre en compte. L'INSPÉ a demandé 500h supplémentaires, ce point est en attente de réponse de l'université. Si cela est accepté, il ne sera plus nécessaire de payer ces heures supplémentaires sur budget propre, on pourra utiliser cet argent pour d'autres projets, les déplacer en investissement.

Philippe Clermont ajoute qu'il y a aussi un surcoût induit par le double suivi des mémoires (à la fois en M1 et en M2 cette année). Il remercie les enseignants qui assurent ce double encadrement.

**La proposition de budget 2022 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 8. Désignation de deux personnalités extérieures choisies par le Conseil suite à deux démissions

Notre conseil d'institut compte parmi ses membres 3 personnalités extérieures/qualifiées ayant vocation à représenter les partenaires ou professionnels.

Appelées à exercer d'autres fonctions deux personnalités extérieures ont mis fin à leur mandat :

- **Béatrice MULLER**, directrice générale de l'ESEIS, a quitté ses fonctions au 31 juillet 2021
- **Régis GIUNTA**, chef du service périscolaire et éducatif à la Ville de Strasbourg, a cessé d'intervenir à l'INSPE du fait de son changement de fonction

Celles-ci peuvent être notamment en rapport avec les métiers auxquels prépare l'INSPÉ (particulièrement dans le cadre de l'encadrement éducatif et la formation hors éducation nationale), être élues à titre individuel ou bien représenter une association ou un organisme.

Suite à un appel à candidature, 2 personnes se sont portées candidates : Catherine Hueber de l'OCCE 68 et Fanny Sarron de l'AFEV.

Philippe Clermont précise les acronymes :

- AFEV : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
- OCCE : Office Central de la Coopération à l'École

Elie Perdrisot ajoute que Fanny Sarron a travaillé avec Nadège Doignon-Camus pour la valorisation du bénévolat chez les étudiants, dans les parcours de formation hors Education nationale, en encadrement éducatif. Ce bénévolat est valorisé par l'acquisition de 3 ECTS.

LISTES	Nombre de voix	
Catherine HUEBER	18	ELUE
Fanny SARRON	18	ELUE

## 9. Commissions consultatives – sièges vacants

### Désignation des personnels de l'INSPÉ

#### Commission Recherche et Vie Scientifique 1 membre enseignant

NOMBRE DE VOTANTS	18		
CANDIDATS	POUR	ABSTENTION	
Philippe CHAVOT	5	0	/
Jean-Luc DENNY	5	0	/
Maria POPA-ROCH	8	0	ELUE

**Commission Insertion professionnelle et partenariats avec le monde socio-économique**  
**1 membre BIATSS**

<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>18</b>		
<b>CANDIDATS</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	
	/		

**Commissions de site de Colmar**  
**1 BIATSS**

<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>18</b>		
<b>CANDIDATS</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	
Astrid BROBECKER-KETTERER	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>ELUE</b>

**Commissions de site de Colmar**  
**1 représentant des services communs de l'université**  
**2 représentants des étudiants issus des amicales de l'INSPÉ**

<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>18</b>		
<b>CANDIDATS</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	
	/		

**Commissions des sites de Strasbourg**  
**1 représentant des services communs de l'université**

<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>18</b>		
<b>CANDIDATS</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	
	/		

**Commissions des sites de Strasbourg**  
**2 représentants des étudiants issus des amicales de l'INSPÉ**

<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>18</b>		
<b>CANDIDATS</b>	<b>POUR</b>	<b>ABSTENTION</b>	
Alexandre FIRTION	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>ELU</b>
Elie PERDRISOT	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>ELU</b>

**10. Divers**

Daniel Payot salue les étudiants élus pour leur dernière participation au conseil et les remercie pour leur implication au sein de celui-ci.

Des élections auront lieu du 22 au 24 novembre prochain pour élire de nouveaux membres.

Il fait part des prochaines dates retenues pour les réunions de ce conseil, mais celles-ci pour février et avril tombent pendant les vacances scolaires, il faudra donc revoir ce calendrier.

La séance est levée à 16h30.

Fait à Strasbourg, le 21 février 2022

Le Directeur de l'INSPÉ



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut



Daniel PAYOT

**Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle**  
Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante  
DGESIP-D2021-004363  
Affaire suivie par :  
Stéphane Carton  
Tél : 01 55 55 85 02  
Mél : [stephane.carton@enseignementsup.gouv.fr](mailto:stephane.carton@enseignementsup.gouv.fr)

**Direction générale de l'enseignement scolaire**  
**Service de l'accompagnement des politiques éducatives**  
Affaire suivie par :  
Isabelle Robin  
Mél : [isabelle.robin@education.gouv.fr](mailto:isabelle.robin@education.gouv.fr)

**Secrétariat général**  
**Direction générale des ressources humaines**  
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire  
Affaire suivie par :  
Carine Kergrohen  
Mél : [carine.kergrohen@education.gouv.fr](mailto:carine.kergrohen@education.gouv.fr)

Sous-direction de la formation, des parcours professionnels et des relations sociales  
Affaire suivie par :  
Henri Cazaban  
Mél : [henri.cazaban@education.gouv.fr](mailto:henri.cazaban@education.gouv.fr)

Paris, le 23 juillet 2021

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse  
et des sports,  
La ministre de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation

à

Monsieur le recteur de la région académique Grand-  
Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier  
des universités  
Madame la rectrice déléguée pour l'enseignement  
supérieur, la recherche et l'innovation de la région  
académique Grand-Est  
Madame la rectrice de l'académie de Strasbourg  
Monsieur le président de l'université de Strasbourg  
Monsieur le président de l'université de Mulhouse  
Monsieur le directeur de l'institut national supérieur du  
professorat et de l'éducation de l'académie de  
Strasbourg

**Objet : dossier de présentation de l'offre de formation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Strasbourg à la rentrée 2021**

Monsieur le recteur de région académique,  
Madame la rectrice déléguée,  
Madame la rectrice d'académie,  
Messieurs les présidents d'université,  
Monsieur le directeur,

Le deuxième volet du dossier de présentation de l'offre de formation de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'académie de Strasbourg a fait l'objet d'un examen attentif et coordonné des trois directions concernées des ministères.

Le dossier s'inscrit dans la continuité de celui de mai et présente une offre de formation conforme aux attendus de la réforme avec notamment le respect de la ventilation du temps global de formation pour la mention premier

degré, le volume des enseignements consacrés aux fondamentaux et l'atteinte de la cible d'un tiers du temps de formation assuré par des praticiens pour la mention second degré.

Il convient également de souligner la construction des maquettes autour de 3 blocs d'unités d'enseignement avec une progression sur les 4 semestres pensée par rapport à la construction des compétences attendues, amenant les étudiants vers une professionnalisation de plus en plus importante, le renforcement de l'adossement à la recherche par le développement et l'extension du groupement d'intérêt scientifique-GIS « éducation et formation » en lien avec les INSPE de Nancy-Metz et de Reims et la structuration du continuum de formation en amont et en aval du master MEEF ainsi que la création du label « devenir enseignant » à la rentrée 2021. L'effort d'assurer une ouverture internationale au service de la certification et de la mobilité des étudiants est à particulièrement remarquer.

Le partenariat avec le rectorat et les universités est opérant. On salue la mise en place du comité académique de pilotage et la révision de la convention cadre rectorat – université de Strasbourg.

Nous attirons votre attention sur la constitution de l'équipe pluri-catégorielle des mentions premier degré et encadrement éducatif, les moyens alloués par les partenaires doivent permettre de tendre vers la cible à la rentrée 2022.

Enfin, nous vous adressons tous nos remerciements pour votre investissement ainsi que celui de vos équipes qui, malgré le contexte sanitaire difficile, a permis de construire une nouvelle offre de formation pour la rentrée 2021.


Nous vous prions de croire, monsieur le recteur de région académique, madame la rectrice déléguée, madame la rectrice d'académie, messieurs les présidents d'université, monsieur le directeur, en l'assurance de toute notre considération.

Le directeur général de  
l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

Le directeur général des  
ressources humaines



Vincent SOETEMONT

La directrice générale de  
l'enseignement supérieur  
et de l'insertion  
professionnelle



Anne-Sophie BARTHEZ